Association I.R.I.S.

Rapport financier

31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant 1 - 3

Résultats 4

Évolution de l'actif net 5

Situation financière 6

Flux de trésorerie 7

Notes complémentaires 8 - 14

Renseignements complémentaires
- Annexe A – Autres charges 15
- Supplément d'information
  - Résultats – Programme de soutien à la vie en logement – Laval 16

Petrie Raymond
SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
S.E.N.C.R.L.
400, AVENUE SAINTE-CROIX, BUREAU 2240
MONTRÉAL (QUÉBEC) H4N 3L4
T 514 342-4740 F 514 737-4049
PETRIERAYMOND.CA

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
l'**Association I.R.I.S.,**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**Association I.R.I.S.** (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



[1]

Montréal, Québec
Le 25 juin 2025

Société de comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

[1] CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A135059

Résultats

Exercice clos le 31 mars	2025	2024
Produits		
Subventions du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal		
Mission globale	**1 909 592 $**	1 847 993 $
Entente de service	**567 198**	552 288
Subvention du Centre intégré de santé et de services sociaux Laval – Entente de service	**188 448**	183 496
Per diem	**320 857**	307 334
Subvention de la SHQ (note 14)	**72 693**	38 474
Location	**173 690**	162 237
Intérêts	**17 811**	52 864
Autres	**23 436**	30 343
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	**5 051**	5 051
	3 278 776	3 180 080
Charges		
Salaires	**2 410 265**	2 182 617
Charges sociales	**439 633**	387 381
Autres charges (annexe A)	**733 032**	876 706
	3 582 930	3 446 704
Insuffisance des produits sur les charges	**(304 154)$**	(266 624)$

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars | **2025** | **2024**

	Affectations internes				
	Réservé au remplacement des immobilisations corporelles *(note 10)*	Travaux majeurs relatifs aux immobilisations et plan stratégique *(note 11)*	Non affecté	Total	Total
Solde au début	250 024 $	946 115 $	658 367 $	**1 854 506 $**	2 121 130 $
Insuffisance des produits sur les charges	(65 923)	-	(238 231)	**(304 154)**	(266 624)
Affectations internes	48 355	(82 705)	34 350	**-**	-
Solde à la fin	232 456 $	863 410 $	454 486 $	**1 550 352 $**	1 854 506 $

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux exige que le solde de l'actif net non affecté de l'Association n'excède pas 25 % de ses charges annuelles. Cette exigence est respectée au 31 mars 2025.

Situation financière

31 mars	2025	2024
Actif à court terme		
Encaisse	**141 438 $**	209 599 $
Compte épargne à intérêt élevé	**54 223**	-
Placements temporaires, taux variable (2,3 % au 31 mars 2025)	**136 294**	1 148 795
Débiteurs (note 3)	**77 633**	70 140
Frais payés d'avance	**9 699**	10 920
Portion des placements échéant à court terme (note 5)	**89 382**	-
	508 669	1 439 454
Dépôts pour travaux	**354**	1 532
Encaisse réservée (note 4)	**232 456**	250 024
Placements (note 5)	**356 643**	-
Immobilisations corporelles (note 6)	**922 354**	897 866
	1 511 807	1 149 422
Total de l'actif	**2 020 476 $**	2 588 876 $
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	**352 124 $**	332 328 $
Apports reportés	**20 453**	-
Portion exigible de la dette à long terme (note 9)	**16 038**	21 774
	388 615	354 102
Dette à long terme à refinancer (note 9)	**-**	277 665
	388 615	631 767
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)	**70 726**	75 777
Dette à long terme (note 9)	**10 783**	26 826
	81 509	102 603
Total du passif	**470 124**	734 370
Actif net		
Affectations internes		
Réservé au remplacement des immobilisations corporelles (note 10)	**232 456**	250 024
Travaux majeurs relatifs aux immobilisations et plan stratégique (note 11)	**863 410**	946 115
Non affecté	**454 486**	658 367
	1 550 352	1 854 506
Total du passif et de l'actif net	**2 020 476 $**	2 588 876 $

Pour le conseil d'administration

..... Administrateur

..... Administrateur

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	**(304 154)$**	(266 624)$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Revenus de placement réinvestis	**(1 223)**	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	**(5 051)**	(5 051)
Amortissement des immobilisations corporelles	**58 217**	53 989
	(252 211)	(217 686)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 15)	**33 977**	(896)
	(218 234)	(218 582)
Activité de financement		
Réduction de la dette à long terme	**(299 444)**	(38 851)
Activités d'investissement		
Dépôts pour travaux	**1 178**	(1 532)
Variation nette de l'encaisse réservée	**17 568**	(25 145)
Acquisition de placements	**(444 802)**	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(82 705)**	(20 645)
	(508 761)	(47 322)
Diminution nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**(1 026 439)**	(304 755)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**1 358 394**	1 663 149
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**331 955 $**	1 358 394 $
Représenté par :		
Encaisse	**141 438 $**	209 599 $
Compte d'épargne à intérêt élevé	**54 223**	-
Placements temporaires	**136 294**	1 148 795
	331 955 $	1 358 394 $

1. Constitution et nature des activités

L'Association, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu qui gère un centre pour personnes en état de crise émotionnelle, des résidences d'hébergement, des appartements supervisés et de réadaptation sociale. La limite quant à la valeur des biens immobiliers que peut posséder l'Association est de 10 000 000 $.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable
L'Association applique comme référentiel les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Constatation des produits
L'Association constate les produits *per diem* et de location sur une base mensuelle, dès qu'ils sont exigibles.

Les revenus d'intérêts et les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Constatation des apports
L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions). Selon cette méthode, les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie
La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie l'encaisse, le compte d'épargne à intérêt élevé et les placements temporaires dont l'échéance initiale était d'au plus trois mois à la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les dons reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils sont reçus. Les bâtiments subventionnés par la Société d'habitation du Québec sont amortis sur une durée de 40 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire; les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans pour le matériel informatique, le système téléphonique et le mobilier de bureau et équipements.

Dépréciation des immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles n'ont plus aucun potentiel de service pour l'Association. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la valeur résiduelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles
Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont amortis de la même façon que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Réserve de remplacement des immobilisations corporelles financées par la Société d'habitation du Québec
Conformément aux exigences de la Société d'habitation du Québec, l'Association doit verser annuellement un montant à la réserve de remplacement afin de pourvoir à la réparation des bâtiments et au remplacement de mobilier. Elle doit maintenir une réserve hypothécaire afin de pourvoir à l'augmentation du taux d'intérêt des hypothèques.

Régimes de retraite
L'Association offre un régime de retraite à cotisations déterminées à ses employés admissibles. Les cotisations de l'employeur au montant de 101 918 $ (93 984 $ en 2024), sont constatées en charges aux résultats au moment où elles sont dues.

Instruments financiers

Évaluation
L'Association évalue initialement ses instruments financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du compte d'épargne à intérêt élevé, des placements temporaires, des autres débiteurs, *per diem* à recevoir, de l'encaisse réservée et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et de la dette à long terme.

Dépréciation
Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Utilisation d'estimations
La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie estimative des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Débiteurs	**2025**	2024
Taxes de vente	**18 251 $**	20 110 $
Autres	**32 644**	24 419
Per diem à recevoir	**26 738**	25 611
	77 633 $	70 140 $

4. Encaisse réservée

L'encaisse réservée représente les fonds destinés au remplacement des immobilisations corporelles.

5. Placements	**2025**	2024
Obligations, taux variant de 1,05 % à 5,1 %, échéance variant de juillet 2025 à juillet 2029	**446 025 $**	- $
Portion échéant à court terme	**89 382**	-
	356 643 $	Néant $

6. Immobilisations corporelles			**2025**	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	182 585 $	- $	**182 585 $**	182 585 $
Bâtiments	1 588 919	873 689	**715 230**	680 406
Matériel informatique	32 993	20 619	**12 374**	17 747
Système téléphonique	5 666	5 666	**-**	-
Mobilier de bureau et équipements	24 816	12 651	**12 165**	17 128
	1 834 979 $	912 625 $	**922 354 $**	897 866 $

7. Créditeurs et charges à payer	**2025**	2024
Comptes fournisseurs	**12 208 $**	42 960 $
Salaires et vacances	**283 389**	230 996
Charges à payer	**17 020**	16 105
Autres	**1 891**	2 450
Sommes à remettre à l'État	**37 616**	39 817
	352 124 $	332 328 $

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	**2025**	2024
Solde au début	**75 777 $**	80 828 $
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	**(5 051)**	(5 051)
Solde à la fin	**70 726 $**	75 777 $

9. Dette à long terme	**2025**	2024
Hypothèque immobilière, taux de 1,01 %, remboursable par mensualités de 1 353 $ incluant les intérêts, échéant en novembre 2026, garantie par un immeuble d'une valeur nette de 102 871 $	**26 821 $**	42 700 $
Hypothèque remboursée au cours de l'exercice	**-**	283 565
	26 821	326 265
Portion exigible de la dette à long terme	**16 038**	21 774
Dette à long terme à refinancer	**-**	277 665
	10 783 $	26 826 $

Les versements estimatifs en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2026	16 038 $
2027	10 783 $

10. Actif net réservé au remplacement des immobilisations corporelles

	Réserve de remplacement mobilière	Réserve de remplacement immobilière	Réserve de la gestion hypothécaire	Total
Immeubles				
2430, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal (SHQ nº ACL 0023) – Partie résidentielle et non résidentielle				
Solde au début	26 103 $	161 165 $	30 037 $	**217 305 $**
Contribution à la réserve de remplacement	2 114	46 036	-	**48 150**
Utilisation	(5 540)	(32 951)	(30 037)	**(68 528)**
Intérêts et ajustements	385	1 827	-	**2 212**
Solde à la fin	23 062	176 077	-	**199 139**
900, boul. Gouin Est, Montréal (SHQ nº 50286)				
Solde au début	25 916	6 803	-	**32 719**
Contribution à la réserve de remplacement	-	205	-	**205**
Intérêts et ajustements	311	82	-	**393**
Solde à la fin	26 227	7 090	-	**33 317**
	49 289 $	183 167 $	Néant $	**232 456 $**
Sommaire				
Solde au début	52 019 $	167 968 $	30 037 $	**250 024 $**
Contribution à la réserve de remplacement	2 114	46 241	-	**48 355**
Utilisation	(5 540)	(32 951)	(30 037)	**(68 528)**
Intérêts et ajustements	696	1 909	-	**2 605**
Solde à la fin	49 289 $	183 167 $	Néant $	**232 456 $**

11. Actif net – Travaux majeurs relatifs aux immobilisations et plan stratégique

En 2025, l'affectation interne a été réduite d'un montant de 82 705 $ correspondant à des travaux majeurs relatifs aux immobilisations.

12. Engagement

L'engagement de l'Association, en vertu de contrats de location-exploitation échéant du 31 juillet 2026 à mars 2030 pour les locaux qu'elle occupe, des équipements qu'elle loue et des services professionnels, s'élève à 187 401 $. Les montants à payer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	66 533 $
2027	42 116 $
2028	29 182 $
2029	27 003 $
2030	22 567 $

13. Instruments financiers

Risques et concentrations
L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Association aux risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 31 mars 2025.

Risque de crédit
Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Association sont liés à ses autres débiteurs et per diem à recevoir. Aucune provision n'a été comptabilisée au cours de l'exercice ni de l'exercice précédent.

Risque de marché
Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Association est exposée principalement au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe (obligations et dette à long terme) qui l'assujettissent à un risque de juste valeur et à taux variable (placements temporaires) qui l'assujettissent à un risque de flux de trésorerie.

La valeur comptable de tous les passifs qui sont garantis totalise 26 821 $ (326 265 $ en 2024).

14. Subvention de la SHQ

Dans le cadre d'accords d'exploitation de l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale, programme de logement sans but lucratif (privé), la Société d'habitation du Québec a consenti à l'Association une aide financière (contribution) sous forme de subvention au déficit d'exploitation de l'ensemble immobilier (Maison Péloquin) équivalente au remboursement des frais d'exploitation nets des produits. Les subventions de l'exercice s'élèvent à 72 693 $ (38 474 $ en 2024), incluant un recouvrement d'amortissement de 8 585 $ (7 652 $ en 2024).

15. Flux de trésorerie	**2025**	2024
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	**(7 493)$**	(5 269)$
Frais payés d'avance	**1 221**	1 659
Créditeurs et charges à payer	**19 796**	10 988
Apports reportés	**20 453**	(8 274)
	33 977 $	(896)$

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars	2025	2024

ANNEXE A

Autres charges		
Alimentation	**66 199 $**	76 669 $
Activités	**17 028**	22 205
Assurances	**49 836**	44 155
Chauffage et électricité	**39 475**	34 462
Entretien et réparations	**84 872**	86 546
Travaux majeurs	**24 217**	129 998
Formation et congrès	**23 101**	11 957
Frais de bureau et papeterie	**17 211**	24 744
Fournitures et mobilier	**14 065**	15 818
Frais de déplacement, représentation et réunion	**17 085**	21 100
Publicité	**3 955**	17 086
Loyers	**81 735**	77 936
Frais des bénéficiaires	**9 164**	8 903
Intérêts, frais de banque et traitement de la paie	**9 116**	8 022
Lingerie	**268**	377
Recrutement	**5 904**	11 987
Intérêts sur la dette à long terme	**1 811**	9 638
Services professionnels	**95 642**	100 449
Honoraires – déploiement du plan stratégique	**66 565**	73 887
Taxes	**15 415**	17 757
Télécommunications	**30 280**	29 021
Créances irrécouvrables	**1 871**	-
Amortissement des bâtiments	**47 881**	46 159
Amortissement du matériel informatique, système téléphonique et mobilier de bureau et équipements	**10 336**	7 830
	733 032 $	876 706 $

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars	2025	2024

SUPPLÉMENT D'INFORMATION (pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval)

Résultats – Programme de soutien à la vie en logement – Laval

Produits		
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval		
Subvention	**188 448 $**	183 496 $
Charges*		
Salaires	**214 547**	206 640
Charges sociales	**44 250**	41 296
Alimentation	**9 065**	10 577
Activités	**7 536**	11 512
Assurances	**3 762**	3 335
Chauffage et électricité	**3 719**	3 545
Entretien et réparations	**1 366**	3 012
Formation et congrès	**68**	191
Frais de bureau et papeterie	**2 075**	3 049
Fournitures et mobilier	**577**	5 659
Frais de déplacement et représentation	**1 699**	2 092
Loyers	**37 736**	34 906
Frais des bénéficiaires	**1 559**	1 194
Intérêts, frais de banque et traitement de la paie	**601**	573
Recrutement	**338**	472
Services professionnels	**4 451**	6 417
Télécommunications	**1 383**	1 952
Amortissement des équipements	**669**	580
	335 401	337 002
Excédent des charges	**(146 953)$**	(153 506)$

* Les charges directement reliées aux résultats – Programme de soutien à la vie en logement – Laval sont portées à chaque poste de dépenses concernées selon les normes entourant les coûts d'exploitation et les paramètres établis par le Centre intégré de santé et de services sociaux et en conformité avec le budget établi et soumis au CISSS de Laval.